

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2025 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

EXCUSE(E) S : BOURGEOIS Catherine (donne pouvoir à Mme ABONDANCE Monique)

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2025.

L'ensemble du conseil municipal présente leurs félicitations à Linnea et Ian pour la naissance de Erik Ogden.

PRESENTATION DU PROJET POUR LE CAMPING PAR STUGA

Vidian et Gael de la société STUGA (écolodges d'altitude) présentent aux membres du conseil municipal leur projet pour la reprise du camping du Glaisy.

Ils ont conscience du cadre exceptionnel des lieux et souhaite proposer du camping nature et forestier ainsi que des minis abris minimalistes et des écolodges.

Un bâtiment principal regroupera la blanchisserie, un espace détente, un atelier de préparation etc.

Côté camping → Emplacements libres / minis hébergements (petite cabane) / zone de détente abritée et mini cuisine / sauna collectif / boutique / toilettes sèches et douches

Côté écolodges → 9 hébergements entre 18 et 36m² style refuge (toilettes sèches, panneaux solaires, sauna privatif, poêle à granules)

Le camping sera ouvert de mai à octobre, et annuel pour les écolodges. Aucun véhicule ne sera autorisé à proximité du camping (hormis déchargement des bagages dépose minute) y compris pour la randonneurs et grimpeurs. Un parking d'une quarantaine de stationnements devra être créé au niveau du virage du Belvédère (K 09) . La réalisation de ce parking serait prise en charge par la CCCT.

Phase 1 : 2026 : 4 écolodges + 27m² du bâtiment principal + 6 skybox pour un total d'investissement de 600 000 €

Phase 2 : 2028-2029 : 5 écolodges supplémentaires + agrandir bâtiment principal + accès PMR pour un total d'investissement de 800 000 €

Pour pouvoir commencer les travaux en 2026, les formalités administratives sont en cours d'élaboration.

Une réunion publique sera proposée aux habitants pour prendre connaissance du projet.

DOSSIERS D'URBANISME

Le dossier ci-dessous est en étude par le service ADS-APTV :

- TISSOT Fabien : PC pour l'aménagement de combles, extension du bâtiment, modification des façades et isolation extérieure du bâtiment situé sur les parcelles Q 1869 et Q 1871, 340 rue des Longes.
- GUIDOTTI Sébastien : DP pour la rénovation de la toiture et le changement des fenêtres du bâtiment cadastré ZN 280 situé 4 place du Sommet. Ce bâtiment étant frappé d'alignement dans le PLU, le dossier sera instruit pas l'ADS.

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ces dossiers ont reçu un avis favorable :

- ROMANET Denis : DP pour l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment cadastré ZN 513 situé 40 ruelle des Lilas et DP de régularisation pour la construction d'un muret en pierres sur la même parcelle.
- CLEAZ SAVOYEN Anne : DP pour la création d'un conduit de cheminée sur la façade et sortie en toiture sur le bâtiment cadastré Q 2302, 77 rue de la chapelle.
- FRAISSARD Chantal : DP pour la réfection de la façade du bâtiment cadastré ZN 226 situé 71 rue de la mairie.

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dossier a reçu un avis défavorable :

- BLAFFA Philippe : DP pour l'installation d'un abri de jardin à un pan de toiture sur la parcelle cadastrée Q 2281, 179 rue des Longes. D'après l'article U11 du PLU, le projet ne respecte pas les dispositions du règlement, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Par conséquent, cette DP a été refusée.

Après étude par le service ADS-APTV, ces dossiers ont reçu un avis favorable :

- TEMPS JEUNES : PC pour la rénovation générale du bâtiment sur les parcelles cadastrées ZN 18, ZN 19, ZN 20, 334 route du plan du rocher.

APPROBATION COUPES DE BOIS 2026 ET DESIGNATION DES GARANTS

Madame la Maire donne lecture de la proposition de coupes de bois pour l'année 2026 proposée par l'ONF.

Cette proposition porte pour une vente de 3 parcelles avec mise en concurrence de 749 m³ en volume présumé sur la parcelle n° 44, 450 m³ sur la parcelle n°45 et 952 m³ sur la parcelle n°46. Les bois seront vendus en priorité en bois façonnés.

D'autre part, il convient de désigner les garants de la forêt qui ont pour mission d'assurer la bonne exploitation des bois. Mrs ROMANET Joel, MONTMAYEUR Boris et Mr RIMBOUD Bruno ont été désignés en qualité de garants. Les membres acceptent à l'unanimité cette proposition.

Délibération n° 2025.16

INTEGRATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE EN BOIS FAÇONNÉ

Les collectivités territoriales de Savoie et de Haute-Savoie, propriétaires de forêts relevant du Régime forestier, ainsi que l'ONF, ont pour objectif principal de renforcer l'approvisionnement local en bois des scieries des Savoie et de la région. Ceci en veillant à ce qu'il soit régulier et organisé en circuit court.

Pour assurer cet approvisionnement, la production de bois façonnés bord de route, doit se développer. Dans ce cadre, c'est le propriétaire forestier qui doit faire exploiter les arbres en forêts pour les rendre disponibles aux scieurs prêts à être transportés et sciés. A cette fin, les propriétaires de forêts publiques relevant du régime forestier ont convenu de se coordonner pour effectuer leurs achats de prestations d'exploitation forestière.

Afin de conforter une commande collective locale, les communes forestières et les autres propriétaires publics de Savoie et Haute-Savoie s'associent à l'ONF en établissant une convention de groupement de commandes pour la période 2025-2028.

Comme évoqué au précédent Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (abstention pour Mr Montmayer Boris qui est directement concerné) décide d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt – ONF - 2025 », et accepte que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir
Délibération n°2025.17

AUTORISATION AUX ENTREPRISES D'EFFECTUER LE DEMONTAGE DES TELESKIS

Mme la Maire informe que le démontage des téléskis aura lieu début octobre sur 5 jours et qu'à cet effet il convient de signer une convention avec la SAP (Société d'Aménagement de la Plagne), en charge du démontage.

La convention prévoit que la SAP sera exclusivement chargée des opérations de démontage suivantes à savoir :

- Démontage des équipements du télési :
- Gares motrice TSK COUTERLOZ
- Dépose et stockage du Câble de ligne du TSK PLAN LACHAIL au départ du TSK
- Gares motrice TSK PLAN LACHAIL
- 10 pylônes TSK PLAN LACHAIL
- Gare retour TSK PLAN LACHAIL

La convention prévoit également qu'ADS sera chargée d'intervenir sur le démontage du télési de COUTERLOZ, ADS effectuera le démontage des équipements du dit télési à savoir :

- De la gare retour
- Dépose et stockage du câble de ligne à l'arrivée du TSK
- 5 pylônes de ligne

L'ensemble du démontage sera réalisé gratuitement et les équipements seront laissés sur site, à charge pour la commune de procéder à leur évacuation.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser la SAP et ADS d'effectuer le démontage et autorise Mme la Maire à signer la convention.

Madame la Maire informe également que certaines pièces (poulies, perches, potences etc...) provenant des téléskis ont été vendues à différentes associations en charge de petites stations de ski ainsi que les armoires électriques. La cabane du télési de l'Erueil a été vendue à la mairie de Moutiers pour être placée sur le parvis de la gare pour les taxis.

Délibération n° 2025.18

ACCEPTATION DU TRANSFERT D'ACTIFS DU SIERSS ET REVERSEMENT AU GCSMS GIAS

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI - ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^E CLASSE

Madame la Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif, est inscrit sur liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe, suite à la réussite à l'examen professionnel.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint administratif 2^e classe, pour permettre la nomination de l'agent concerné, la Maire propose à l'assemblée :

- **la suppression** d'un emploi permanent à temps complet du grade d'adjoint administratif

- **la création** d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Délibération n°2025.19

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- LA LIGUE CONTRE CANCER 70 €
- RESTO DU CŒUR MOUTIERS 70 €
- LES AMIS DES CORDELIERS 70 €
- AMICALE SAPEURS POMPIERS NDPRE 100 €
- ANCIENS COMBATTANTS NDPRE 100 €
- LA BANQUE ALIMENTAIRE 70 €
- AFM Téléthon 70 €
- ACCA de Notre Dame du Pré 100 €
- Club ROLLER HOCKEY POMBLIERE 70 €
- Association VITAL'ENERGIE 70 €
- CLUB VELO TRIAL 70 €
- APPE Notre Dame du Pré 1 584 €

Délibération n° 2025.20

QUESTIONS DIVERSES

- Investissements 2025 : La fin d'année approchant à grand pas, il est temps de réfléchir à plusieurs projets d'investissement de la commune pour l'année 2026 afin de demander les subventions associées (réparation pont Hauteville, nettoyage du terrain de tennis et multi sports au chef-lieu, peinture stationnement).
- PLU : Suite au bilan à 6 ans, la question se pose de réaliser une révision simplifiée ou complète du PLU. D'après le bureau d'étude qui a rédigé notre PLU en 2018, il ne serait pas nécessaire ni judicieux de partir sur une révision complète dans l'immédiat et qu'une révision simplifiée serait à envisager. Les élus doivent réfléchir à certains éléments à modifier dans le PLU actuel.
- Pont Hauteville : Le pont pour accéder à Hauteville est en très mauvais état et interdit à la circulation des véhicules. Cette réparation peut être subventionnée par le Département à hauteur de 47%. Les élus souhaitent à l'unanimité prévoir la réfection du pont à l'identique. Des devis vont être réalisés.
- Cabane télési : Marc Coindet fait une demande de rachat de la cabane du télési de Couterloz suite à la fermeture du domaine skiable, pour un montant de 100€. Les élus acceptent cette proposition.
- Rénovation Plaines : Pour rappel, les élus ont sollicité les services d'un cabinet d'étude afin de réaliser une étude de faisabilité concernant une éventuelle rénovation des appartements au-dessus de la salle polyvalente des Plaines ainsi que la création de deux nouveaux logements (au-dessus du préau et dans les combles). Mme Claudel, architecte a rendu son rapport et le projet s'élève à un total de 880 000 € HT. La commune peut prétendre à des

subventions. Avec l'aide de l'AGATE, ces subventions ont été répertoriées et représentent entre 300 000€ et 600 000€.

- Chats : Mme la Maire rappelle que les chats errants ne doivent pas être nourris et que chaque propriétaire doit castrer et pucer son chat. La mairie est conventionnée avec la clinique vétérinaire de Moutiers et rappelle les tarifs en vigueur :

ACTES	Tarif unitaire TTC (taux de TVA en vigueur : 20%)
Castration du chat (mâle)	72.75 TTC
Ovariectomie chatte (femelle)	126.23 TTC
Ovariohystérectomie sur chate gestante	168.30 TTC
Euthanasie	Offerte
Crémation plurielle (prestation externe : ESTHIMA)	85.70 TTC

- Déchets : De nombreuses incivilités ont été constatées ces derniers mois, au niveau du tri sélectif et des composteurs. Mme la Maire rappelle que le tri sélectif est l'action la plus simple que chacun peut entreprendre depuis chez soi, pour permettre aux services locaux de recycler les déchets réutilisables. Cette prestation est facturée par la CCCT par le biais de la taxe foncière (taxe ordures ménagères). Il appartient à chacun d'adopter la bonne attitude pour un tri sélectif efficace. Il en va de même pour le fonctionnement des composteurs collectifs. C'est un geste simple mais essentiel pour assurer un avenir durable pour notre planète.
- Mise en disponibilité : Mme la Maire donne lecture d'un courrier d'un des deux agents communaux qui sollicite une mise en disponibilité pour convenance personnelle de 12 mois. La mairie va rédiger une annonce pour rechercher un contractuel pour la saison d'hiver dans un premier temps.
- Demande d'agrandissement par le GAEC de Couterloz : Mme la Maire donne lecture d'un courrier du GAEC de Couterloz qui ont un projet de nivellement du terrain sur les parcelles communales cadastrées ZB 118 et ZB 143 attenantes de la ferme pour agrandir la plateforme. Cela permettrait d'augmenter la surface de fauche et de garder les abords de ferme bien entretenus. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise RTP afin que le rendu soit optimum sans aucune charge pour la commune. Les élus donnent l'autorisation à l'unanimité de réaliser ce projet.
- Signature du bail emphytéotique du camping : Mme Abondance Monique prend la parole au nom de Mme Bourgeois Catherine, qui a donné son pouvoir, en renouvelant sa demande d'avoir connaissance du bail emphytéotique qui sera signé devant notaire entre la société Stuga, la CCCT et la mairie. La proposition de bail doit être approuvée en Conseil Communautaire du 30/09. La commune n'a à ce jour pas pu prendre connaissance de ce dernier, étant en cours de rédaction. Les élus souhaitent connaître le contenu du bail avant qu'il soit soumis à délibération du Conseil Municipal et avant sa signature. Mme la Maire va demander à ce que ce bail soit consultable par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.